



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2026.04.08/08

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260408-DCM2026-0408-08-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Séance du 8 avril 2026 à 18h30

Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Saïda HADDOUR
Rapporteur : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Saïda HADDOUR, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Annie FELLER, Yves GIRAUDEAU, Laurent TUDES, René NENNA, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Claudia MC KENNY-ENGSTROEM, Quentin MORVAN, Romain BERTHOUBE, Charlène GRILLET, Clémence NICOLAUD, Pauline GUILLEMAILLE, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Valentin CARRY, Youri DERVIN, Virginie VAILLIER, Laurence POTIER GABRION

Excusés avec pouvoir : Laura GIACHERIO (pouvoir à Marie GIACHERIO) Aurélie RENO (Pouvoir à Gwendal ROUSIC), Christine DEMAY RIOU (Pouvoir à René NENNA), Suzy FAVRE ROCHEX (Pouvoir à Emilie BROTONS), Nadège CHATEL (Pouvoir à Laurence POTIER GABRION)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Le SYANE est un groupement de collectivités et d'établissement publics ayant pour objet les compétences suivantes :

- Electricité ;
- Gaz ;
- Réseaux publics de chaleur ou de froid ;
- Eclairage public ;
- IRVE / GNV / H2 ;
- Aménagement numérique – Réseaux de communications électroniques ;
- Contributions à la transition énergétique

Par délibérations, en date du 5 janvier 2011 et du 30 septembre 2013, le Conseil Municipal a transféré au SYANE les compétences : Electricité, Eclairage public (Investissement), IRVE / GNV / H2, Aménagement numérique et Contributions à la transition énergétique.

Selon les statuts du SYANE, trois délégués doivent être désignés par le Conseil Municipal au vu de la population de la Commune, comprise entre 7 000 et 15 000 habitants. Ces représentants siégeront au Collège des Communes de l'arrondissement de Bonneville.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette élection à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

En application de l'article L 2121-21 du CGCT, les Conseillers municipaux peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le vote à main levée.

Sont candidats : Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS

Ont obtenu : Benoît CHAMBOURDON (24 voix), Nicolas ORSIER (24 voix), Claire-Zoé BALAS (24 voix)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21,

- **SONT ELUS** à la majorité absolue : Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER et Claire-Zoé BALAS

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 14 avril 2026
Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 8 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Saïda HADDOUR

Le Maire,
Benoît CHAMBOURDON

